

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des affaires juridiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
rk.caj@parl.admin.ch

À l'attention :
des partis politiques ;
des associations faïtières des
communes, des villes et des régions de
montagne ;
des associations faïtières de
l'économie ;
des milieux concernés.

Le 20 décembre 2023

16.451 n lv. pa. Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité
17.493 n lv. pa. Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instauration de critères à valeur probante

Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre des deux initiatives parlementaires visées en titre, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a approuvé, lors de sa séance du 16 novembre 2023, un avant-projet de modification du droit du bail.

Les modifications proposées visent d'une part à renforcer les conditions en matière de contestation du loyer initial et, d'autre part, à préciser les critères du caractère usuel des loyers dans la localité ou le quartier.

Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons l'avant-projet concerné, pour avis. Nous vous prions de bien vouloir prendre position sur cet avant-projet ainsi que sur le rapport explicatif d'ici au **10 avril 2024**, date de **fin de la procédure de consultation**. Nous vous prions d'utiliser le **questionnaire** mis à votre disposition pour rédiger votre avis.



Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-caj/rapports-consultations-cajh>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#PK>.

Dans le cadre de cette procédure de consultation, les Services du Parlement collaborent avec l'Office fédéral du logement.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à toutes et tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans le délai imparti :

VernehmlassungRK.consultationCAJ@parl.admin.ch

Mme Barbara Ballmer, de l'Office fédéral du logement (tél. 058 480 91 67), et Mme Theres Kohler, du secrétariat des Commissions des affaires juridiques (tél. 058 322 97 61), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Vincent Maitre
Président